



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Seine Maritime



Date de la convocation :

14.09.2023

Date d'affichage de la convocation

14.09.2023

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 6

Votants :

**Procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS
de la commune de Blangy sur Bresle**

Procès-Verbal publié le 21.09.2023

Séance du Mercredi 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à 18 heures 30, le conseil d'administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric ARNOUX, Président.

Présents : Monsieur Eric ARNOUX, Madame Olivia COURVALET, Madame Sophie MARTIN, Madame Claudine GAREST, Madame Sonia CREPIN, Madame Marie-Thérèse DEHAINAULT

Absent(s) - Excusé (s) : Madame Marion DELANCOIS, Madame Valérie RUSTARAZO, Madame Marie-Jeanne TRAULET, Madame Marie-Christine BOUTRY, Madame Carole LEFEBVRE, Madame Patricia COURTY, Madame Séverine BOUTRY, Madame Joëlle VILPOIX, Madame Murièle ROBIN, Monsieur Kevin PLOUVIER, Monsieur David BOUTRY

Absent(s) excusé(s) représenté(s) :

Après calcul du quorum, M. le Président constate que les conditions de quorum en application de l'article L. 2121-17 du CGCT ne sont pas atteintes, le conseil d'administration se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Une nouvelle convocation sera adressée aux membres du Conseil d'Administration avec ces mêmes points à l'ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum sous 3 jours.

La séance est levée à 18h40

Le Président, Eric ARNOUX

